



Logement vétuste et caution

Par **Aline**, le **05/02/2010** à **17:38**

Bonjour,

Je loue actuellement un appartement F2 depuis 1 an et demi. Je vais bientôt le quitter et je crains que le propriétaire, avec qui les relations sont tendues, ne décide de garder ma caution au prétexte des dégradations telles que de nombreuses infiltrations, moisissures, etc.

Cependant, je connais mal la loi, j'aimerais en savoir plus quant aux responsabilités et droits de chaque partie.

En effet, à mon arrivée dans ce logement, le propriétaire a promis un changement de fenêtres (déjà extrêmement attaquées par l'humidité) qui n'a jamais été réalisé. Dans ce cas y a-t-il un moyen de l'obliger à effectuer ces travaux et/ou à verser des réparations?

Merci d'avance.

Par **Marion2**, le **05/02/2010** à **19:30**

Bonjour,

Contactez l'ADIL qui est une Association de défense des locataires.
L'ADIL organise des permanences juridiques gratuites.

Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.